



GEMENG
PARC HOUSEN

AVIS AU PUBLIC

URBANISME

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1998 il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 21 novembre 2019 le conseil communal de la Commune du Parc Hosingen a approuvé **un projet de morcellement**, élaboré par l'architecte Georg THOMMES de Hosingen pour le compte de la société MAJERUS-PARMENTIER Constructions avec siège social à Hosingen, concernant une parcelle, sise à Consthum, au lieu-dit « Rue de Kautenbach », inscrite au cadastre sous le numéro CB 76/1603, d'une contenance globale de 9,36 ares, en vue de la construction d'une maison plurifamiliale.

Le projet en question peut être consulté au secrétariat communal à Hosingen à partir du 17 janvier 2020.

Hosingen, le 16 janvier 2020.

Le collège des bourgmestre et échevins,

